

Image not found or type unknown



Frais de remboursement anticipé

Par **famhp**, le **06/12/2013** à **06:45**

BonjourrrnJ'ai effectué un pret en 2008 pour l'achat d'un investissement locatif.(achat du bien + travaux).rnEn mars 2013 ,j'ai fait un remboursement anticipé de ce pret pour en refaire un autre à taux plus bas!rnPouvez vous me dire si les frais de remboursement anticipé du pret 2008 que cela a engendré sont déductible ou pas des revenus fonciers?rnMerci